

Qui pour indemniser les agriculteurs wallons des pluies torrentielles, du gel ou de la sécheresse?



Le monde agricole, par la voix de la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), appelle à une meilleure couverture "pour tous" avec des "indemnisations plus rapides". ©Photo News

[DOMINIQUE LIESSE](#)

30 juillet 2024 15:59

Actuellement couverts par le fonds des calamités, les dégâts causés par la nature aux récoltes des agriculteurs wallons risquent bientôt de se transformer purement et simplement en perte sèche. La Fédération wallonne de l'Agriculture lance donc un appel.

Les événements climatiques de plus en plus fréquents et dévastateurs n'affectent pas uniquement nos habitations ou nos voitures, mais aussi les récoltes, les champs ou autres biens agricoles. Aujourd'hui, **le monde agricole**, par la voix de la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), appelle à **une meilleure couverture "pour tous" avec des "indemnisations plus rapides"**.

"Depuis longtemps, le monde agricole wallon peut se couvrir des dégâts causés par la **grêle** et pour les récoltes de colza des dégâts **du vent**, mais pas contre les autres **risques climatiques**", explique Marianne Streel, présidente de la FWA.

Que se passe-t-il donc en cas de pluies diluviennes, de tempête, de sécheresse, de gel...? Actuellement, c'est **le Fonds des calamités wallon** qui intervient. La procédure est longue - facilement **2,5 ans avant d'être indemnisé** -, elle ne couvre pas tout le monde et les conditions d'activation sont de plus en plus restrictives.

"Le Fonds des calamités n'intervient que si l'événement n'a pas eu de récurrence en intensité ou autre depuis 20 ans", explique Marianne Streel. S'ajoute à ce constat, la situation des finances de la Région wallonne.

Comme pour la couverture des victimes particulières des catastrophes naturelles au lendemain des inondations de 2021, **le Fonds de calamités régional montre en effet sa limite d'intervention.**

"Depuis longtemps, le monde agricole wallon peut se couvrir des dégâts causés par la grêle et pour les récoltes de colza des dégâts du vent, mais pas contre les autres risques climatiques."

Partager sur X

MARIANNE STREEL

PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE.

Comme en Flandre?

Au sein de la FWA, la réflexion a été entamée il y a plus de 7 ans. "Tous les scénarios sont envisagés et discutables." Il est notamment question d'une **couverture par le secteur privé**, même si Marianne Streel se dit consciente de la crainte de certains acteurs face au monde de l'assurance, face à la fin de ce système n'exigeant pas les mêmes implications financières.

Marianne Streel reconnaît aussi qu'aujourd'hui les assureurs **se montrent de plus en plus réticents** à entrer dans la danse. Face à la récurrence de plus en plus forte des dégâts, ils sont en effet davantage sous la pression de leur réassureur.

La FWA regarde aussi ce qui se passe au-delà de nos frontières, mais aussi en Flandre. Après les phénomènes climatiques extrêmes de 2017, 2018 et 2019, la Flandre avait opté pour un système de couverture des agriculteurs via une "assurance climatique étendue" ("Brede weersverzekering"). Celle-ci couvre, en effet, les dommages causés aux **cultures extérieures** par le gel, le verglas, la tempête, la grêle, les pluies abondantes ou persistantes et la sécheresse grave.

Pour se couvrir, les agriculteurs sont aidés par une subvention flamande qui peut atteindre jusqu'à 65% de la prime hors taxe (en fonction de la superficie d'exploitation).

Assuralia précise toutefois que ce système ne signifie pas la disparition du Fonds des calamités en Flandre. Il continue d'intervenir proportionnellement au taux de couverture de l'agriculteur. Si celui-ci a souscrit une couverture importante, le Fonds de calamité interviendra davantage pour la partie non couverte que pour l'agriculteur peu couvert.

"Jusqu'ici, on réfléchit encore en Région wallonne entre un tel système ou davantage agir sur la prévention", explique-t-on chez Assuralia.

KBC Assurances, assureur important du segment, reconnaît avoir eu dans le passé des contacts avec la Région wallonne sans aboutir.

Contactés, les services de la ministre de l'Agriculture expliquent qu'Anne-Catherine Dalcq est "consciente que le modèle devra évoluer." Mais rien ne semble défini à cette heure.

Et Assuralia d'ajouter que l'Europe appelle aussi dans sa Politique agricole commune à évoluer vers un système supporté davantage par le privé, plutôt que le public.

40% des exploitations flamandes fruiticoles auraient souscrit à l'assurance climatique contre moins de 10% dans les autres cultures.

Cinq acteurs, peu de demandes

Le courtier Vanbreda rappelle l'importance de l'industrie alimentaire en Belgique et souligne donc l'obligation de **protéger l'ensemble de la supply chain** depuis la source, c'est-à-dire l'agriculteur.

Autre élément: un même système en Flandre et en Wallonie permettrait de ne plus avoir **les confusions observées** lorsqu'un agriculteur voit ses parcelles endommagées de part et d'autre de la frontière linguistique.

Assuralia recense actuellement **au moins 5 acteurs actifs en Belgique** sur l'assurance climatique: AG et Vereinigte Hagel, KBC, Agrivert, All Specialty Underwriting.

Chez AG, l'assurance "brede weersverzekering" a été distribuée en collaboration avec l'acteur international Hagelunie, spécialisée dans la couverture des acteurs horticoles. Désormais, AG collabore avec Vereinigte Hagel. Toutefois, AG reconnaît que le niveau de souscription reste faible et tend même à se réduire.

On évoque la proportion de 40% au sein des exploitations flamandes fruiticoles et moins de 10% dans les autres cultures.

Certes, si les dégâts aux récoltes grèvent directement la trésorerie des agriculteurs, il n'en reste pas moins que tout un panel d'autres couvertures entre également en jeu. Ces assurances visent à protéger tantôt les personnes (accident, invalidité, décès, protection juridique), tantôt les bâtiments et les engins.

Le résumé

- La Fédération wallonne de l'Agriculture appelle à **une meilleure couverture "pour tous" avec des "indemnisations plus rapides"**.
- Actuellement, outre la grêle, les dégâts causés par les catastrophes naturelles sur les récoltes sont couverts par le **Fonds des calamités**.
- La FWA parle de **conditions d'intervention** de plus en plus restrictives et d'une couverture qui n'est pas généralisée à tous.
- En Flandre depuis 2020, **une assurance "risques climatiques"** a été créée. Les agriculteurs peuvent ainsi se couvrir avec un coup de pouce financier des autorités flamandes.
- La ministre wallonne de l'Agriculture reconnaît que **le système doit évoluer**, mais rien n'est défini.

Source: [Qui pour indemniser les agriculteurs wallons des pluies torrentielles, du gel ou de la sécheresse? | L'Echo \(lecho.be\)](#)